

## Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

## Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

**La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité**



### Plus d'infos ?

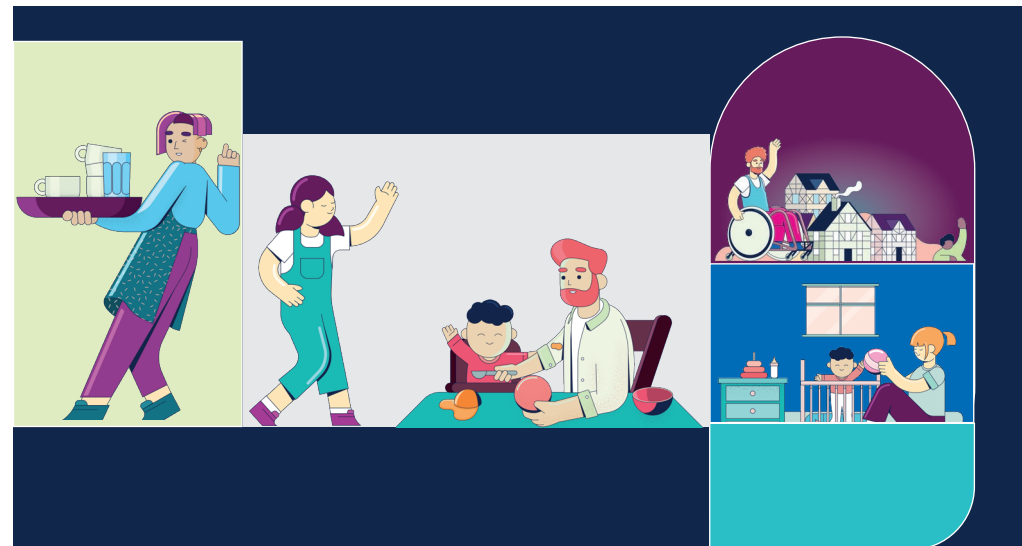
Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

**Le chargé de coopération globale de la CTG à la communauté de communes de Saint-Louis Agglomération**

Stéphane FERRIGNIO – ferrignio.stephane@agglo-saint-louis.fr –  
03 92 05 00 68

**La chargée de conseil et développement de la Caf :**

secretariatas@caf68.caf.fr



## Convention territoriale globale 2025-2029

## Communauté de communes Saint-Louis Agglomération

*Un projet social de territoire  
au service des habitants*



# Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2025 - 2029



## » Axe 1 : Parentalité

**Promouvoir une dynamique d'animation parentalité sur le territoire**  
**Impliquer les familles à travers des modalités d'intervention collectives**

- Poursuivre et proposer de nouvelles actions collectives (ex : café des parents, ateliers thématiques)
- Développer des activités de motricité avec des ateliers intergénérationnels

**Favoriser la mobilité des familles sur le territoire de Saint Louis Agglomération dans la pratique de la parentalité**

- Contribuer au développement d'un Lieu d'accueil enfants - parents
- Apporter une communication adaptée et efficace sur le champ de la parentalité pour les familles du territoire**

**Développer des actions de formation pour adapter les réponses des professionnels et des familles sur le champ de la parentalité en perpétuelle évolution**



## » Axe 2 : Accès aux droits

**Créer un réseau des professionnels de l'accès aux droits**

**Développer l'autonomie numérique des publics**

- Identifier les lieux potentiels pour devenir relais numériques
- Equiper le centre socio-culturel de Saint-Louis d'une borne Caf
- Etudier la faisabilité de la présence d'un conseiller numérique sur le territoire

**Favoriser la mobilité vers les lieux d'accès aux droits**

**Apporter des outils de communication à destination des usagers et des professionnels du territoire**

**Privilégier la formation continue des professionnels et des usagers dans la thématique de l'accès aux droits**



## » Axe 3 : Animation de la vie sociale

**Favoriser la mise en place d'un réseau de structures labellisées en Espaces de Vie sociale sur le territoire**

**Dynamiser et animer le territoire par la création d'événements communs des acteurs de la vie sociale**

**Prendre en compte la mobilité dans la thématique de l'animation de la vie sociale (délocalisation des actions)**

**Développer des actions de formation à destination des bénévoles et des professionnels**

**Communiquer efficacement auprès des usagers et entre acteurs de l'animation de la vie sociale**



## » Axe 4 : Enfance et jeunesse

**Animer et développer les réseaux des acteurs de l'Enfance et de la Jeunesse, soutenir les projets de développement du territoire**

- Poursuivre la dynamique liée à la création des réseaux enfance et jeunesse en charge d'accompagner le public de 4 à 25 ans
- Identifier les possibilités de partage et de travail collaboratif
- Accompagner le développement de nouvelles offres de service en Accueil de loisirs sans hébergement
- Favoriser le développement de projets Nature et Environnement

**Favoriser la mobilité des publics et des partenaires de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire**

- Créer un outil de covoiturage « Jeunesse » et valorisation des initiatives en faveur de la mobilité des jeunes, rencontres délocalisées...

**Former les professionnels des secteurs Enfance et Jeunesse et leurs parents dans la conduite de leurs projets sur le territoire**

- Former les professionnels sur le champ de l'éducation à l'environnement et à l'éducation aux médias sur le partage de ressources et de compétences

**Valoriser l'offre « Enfance et jeunesse » sur le territoire par des outils de communication adaptés**



## » Axe 5 : Petite enfance

**Construire une dynamique de réseau de la Petite Enfance sur le territoire en vue d'optimiser l'offre de service en direction des familles**

- Créer un réseau de la Petite Enfance
- Créer une instance de réflexion sur les lieux d'implantation des porteurs de projets des nouvelles structures
- Réorganiser les Relais Petite Enfance

**Développer des actions intergénérationnelles favorisant le bien-être et la sociabilisation du jeune enfant**

- Etendre ou valoriser le label « éco-crèches » à l'ensemble des structures volontaires du territoire
- Développer des actions en transversalité avec les professionnels de santé physique et mentale)

**Favoriser la mobilité des personnels de la Petite Enfance et des familles sur le territoire**

- Proposer des actions d'animations et d'informations délocalisées par les Relais Petite Enfance à destination des assistants maternels
- Sensibiliser les professionnels de la Petite Enfance à l'utilisation des moyens de transports intercommunaux

**Proposer des axes de formation pour les professionnels de la Petite Enfance sur le territoire**

**Communiquer efficacement dans le champ des métiers de la Petite Enfance sur le territoire**